

Les réunions mensuelles...

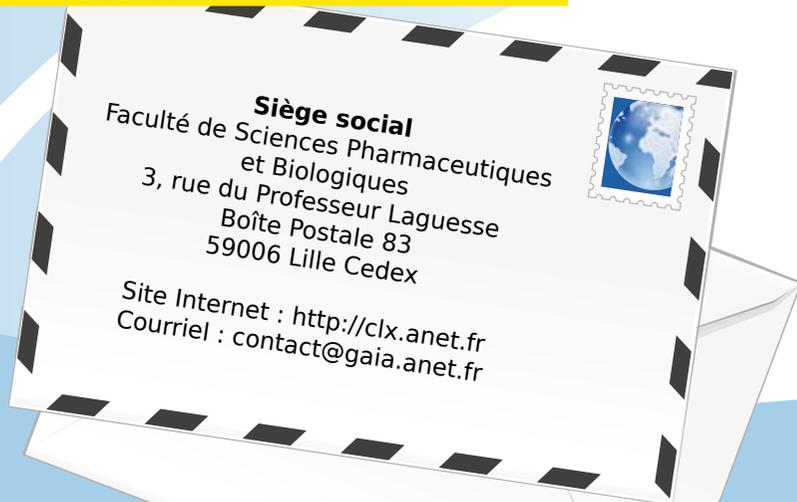
Que vous soyez débutant(e) ou expert(e) en informatique, vous êtes bienvenu(e), si vous désirez vous initier aux logiciels libres.

- **Cappelle-en-Pévèle** - Mardi Linux - aux environs de 20h30
Tous les 1^{er} mardi du mois
Lieu : au dessus de la Poste, rue du Général de Gaulle
- **Lille** - Lundi des libertés numériques - Apéro SPIP - 19h00 à 22h00
Tous les 3^{ème} lundi du mois, une soirée "libertés numériques" pour échanger, s'informer et partager autour des libertés numériques. Mais aussi, l'apéro SPIP qui est un espace de rencontre parfois un peu technique, mais ouvert aux débutants et débutantes qui veulent découvrir SPIP !
Lieu : locaux de l'UFJ - 1, rue Macquart, près de la Citadelle.
- **Dunkerque** (en partenariat avec DKLibre) - Mardi Linux - 18h00 à 20h00
Tous les 3^{ème} mardi de chaque mois
Lieu : Maison régionale X2000 - 21, rue des Chaudronniers
- **Douai** - Mardi Linux - aux environs de 20h00
Tous les 4^{ème} mardi de chaque mois
Lieu : MJC de Lambres-lez-Douai - 151, rue Jean Baptiste Lebas

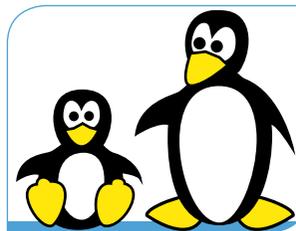
En plus des réunions régulières, nous contribuons à des manifestations publiques comme : des conférences, des démonstrations, des installations (install-party) ou plus simplement des rencontres autour de l'informatique libre.

Ces manifestations sont annoncées dans la rubrique agenda de notre site ou sur le site Internet suivant : <http://www.agendadulibre.org>

Nous contacter...



Ne pas jeter sur la voie publique - Club Linux Nord-Pas-de-Calais - ©Creative Commons - 3/2008



Club Linux Nord Pas-de-Calais

L'association dans notre région...

Le Club Linux Nord-Pas-de-Calais (CLX), est une association loi de 1901 (JO n°17, association n°1358) créée le 24 avril 1999. L'objet de notre association est principalement la promotion des logiciels libres et incitation à l'utilisation des normes et standards ouverts, en particulier le système GNU/Linux.

Notre association, comme beaucoup d'autres, constitue des Groupes d'Utilisateurs de Logiciels Libres (GULL), qui se réunissent pour conseiller, former, s'entraider dans la découverte et l'utilisation de ces logiciels.

Nous nous rencontrons tous les mois, afin de créer des échanges de savoirs où chacun des membres est libre d'y animer un atelier. Notre présence se fait principalement dans les différentes villes de la région : Cappelle-en-Pévèle, Lille, Dunkerque et Lambres-lez-Douai.

Grâce à notre liste de diffusion, nous proposons aussi un support rapide et efficace, de l'information et des débats sur les logiciels libres. Pour cela, il suffit de vous rendre sur <http://clx.anet.fr/liste> puis de vous inscrire.

Il existe d'autres GULL implantés dans toute la région de portée plus locale, vous pouvez les retrouver sur le site de l'AFUL : <http://www.aful.org/gul/liste>

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans tout évènement concernant les logiciels libres ou les Libertés Numériques.

Notre association est partenaire de l'Union Française de la Jeunesse de Lille, où nous organisons régulièrement des soirées autour des Libertés Numériques. Nous sommes aussi partenaires de l'AFUL (Association Française des Utilisateurs de Logiciels Libres).

Pour devenir membre de notre association, n'hésitez pas à prendre contact avec nous (voir au dos) ou rejoignez-nous sur nos différents points de rencontre.

Nous vous souhaitons une bonne lecture...



Les logiciels libres...



Avant toutes choses : qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Un logiciel libre, fait référence à un ensemble de liberté par oppositions aux contraintes liées aux licences non-libres.

Plus précisément, elle fait référence à quatre types de liberté pour l'utilisateur du logiciel :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.
- La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).
- La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.

Les logiciels non-libres sont dits : propriétaires. Ceux-ci violent une ou plusieurs des libertés énoncées ci-dessus.

Copyright © Free Software Foundation, Inc.

Expliquons cette philosophie par comparaison :

La cuisine propriétaire	Les logiciels propriétaires
La recette permet la fabrication d'un plat.	Le code source permet la fabrication d'un programme exécutable.
Le plat cuisiné est directement consommable.	Le programme exécutable est directement utilisable.
Les cuisiniers ne publient pas les recettes de leurs plats. Il est difficile de retrouver la recette à partir d'un plat et donc impossible de l'améliorer.	Les éditeurs de logiciels propriétaires ne publient pas le code source de leurs produits. Il est difficile de retrouver le code source à partir d'un programme exécutable et donc impossible de l'améliorer.

La cuisine libre	Les logiciels libres
Le cuisinier diffuse la recette de son plat (mais elle reste sa propriété intellectuelle).	Le programmeur diffuse le code source de son programme (mais il reste sa propriété intellectuelle).
Chacun a le droit d' améliorer la recette du plat et tout le monde profite des améliorations apportées (y compris le cuisinier original).	Chacun a le droit d' améliorer le code source du logiciel et tout le monde profite des améliorations apportées (y compris le programmeur original).
Que je commercialise ou que je diffuse simplement le plat amélioré, j'ai l'obligation de fournir la nouvelle recette, ce qui garantit une amélioration constante.	J'ai le droit de commercialiser le programme exécutable amélioré, mais j'ai l'obligation de fournir le nouveau code source, ce qui garantit une amélioration constante du produit.

Sont-ils fiables ?

Oui, les logiciels libres fonctionnent très bien. Ils sont moins vulnérables aux virus et aux failles de sécurité. Puisqu'on peut étudier leur fonctionnement, corriger des bogues, ajouter de nouvelles fonctions, l'adapter à ses besoins est plus facile. Dès qu'un problème survient avec un logiciel, les développeurs de la communauté du logiciel libre planchent pour le régler.

Quels sont ces logiciels libres ?

Celui dont la réputation n'est plus à faire est le système d'exploitation GNU/Linux, puis on trouve des applications comme la suite bureautique OpenOffice.org, le navigateur Web Mozilla Firefox, le compresseur de fichier 7-zip, le lecteur multimédia VLC... Dans la majorité des cas, les applications sont compatibles entre elles (on parle d'interopérabilité) et disponibles sur plusieurs environnements.

Ces logiciels libres sont de plus en plus utilisés par des administrations et des entreprises, quelles que soient leur chiffre d'affaire ou pôle de compétence.

Pourquoi utiliser les logiciels libres ?

Voici les 4 points principaux :

- Une démarche éthique : la volonté d'utiliser des logiciels réalisés avec l'objectif de créer un bien commun dans l'intérêt général, et non pas des logiciels créés pour servir des intérêts privés.
- Librement accessibles, copiables et diffusables : Leur utilisation permet donc un accès moins onéreux aux technologies de l'information. Leur coût, considérablement plus faible que celui des logiciels propriétaires, permet d'engendrer des économies sur l'achat des licences.
- Indépendance et pérennité : La disponibilité du code source des logiciels libres permet d'être indépendant du fournisseur du logiciel libre, de continuer à l'utiliser et le faire évoluer même si le fabricant a disparu ou décidé d'arrêter de travailler sur ce produit.
- La qualité technique : La disponibilité du code source permet à des milliers de développeurs de le vérifier en permanence, améliorant ainsi la fiabilité et la sécurité des logiciels libres. En particulier, la communauté du logiciel libre est très réactive en ce qui concerne la correction des problèmes de sécurité.

Les formats ou standards ouverts...

On entend par standard ouvert tout protocole de communication et tout format de données interopérables. Les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Plus de renseignements sur : <http://www.formats-ouverts.org/>